

l'Intercolonial, pourra être administrée d'une manière plus parfaite, et que par cet arrangement, qui est à l'avantage non-seulement de la Nouvelle Écosse, mais aussi de la Confédération en général, le service, sur la ligne de prolongement, sera mieux fait et que les prix de transport, pour les voyageurs comme pour le fret, seront moins élevés.

Je ne connais pas grand' chose, personnellement, des conventions faites avec la Colombie anglaise. Tout le monde sait que depuis assez longtemps il y a eu des malentendus entre cette province et la Confédération. Il paraît que ces malentendus sont heureusement réglés, et le parlement devra s'occuper d'une mesure destinée à mettre un terme définitif aux difficultés. Il faut se rappeler que cette province éloignée n'a pas retiré jusqu'ici tous les avantages qu'elle espérait retirer de la Confédération. Elle ne jouira pleinement des bienfaits de son union avec les anciennes provinces que lorsque la construction de notre grand chemin de fer interprovincial sera achevée. Alors la Colombie comprendra et possédera réellement les avantages de la Confédération. En attendant, nous lui devons notre sympathie et un généreux appui, et j'ai la confiance que le parlement répondra dans une juste mesure à l'attente de cette province et lui rendra promptement justice.

Il y a lieu de se réjouir aussi de ce que le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'il ressort des rapports relatifs aux opérations de la dernière année, a cessé d'être une source de dépenses pour le trésor public, et qu'il a produit un excédant de recettes.

Parmi les services qui fonctionnent de manière satisfaisante, il n'y en a pas de plus important que celui de l'immigration. En 1873, le nombre des émigrants qui sont venus en Canada et s'y sont établis était de 30,000; en 1881 il était de 47,000; en 1882 de 112,000, et en 1883 il a été de 133,000, ce qui prouve que l'affluence des immigrants augmente constamment. Pour ce qui est des immigrants arrivés l'année dernière, 34,000 d'entre eux venaient des États-Unis, dont 11,000 étaient d'anciens émigrés canadiens qui rentraient au pays.

Un commerce très important, celui des bêtes à cornes et des moutons, s'est développé durant les cinq dernières années. La statistique de 1878 n'indique aucune importation de pur-sang dans le pays; il y a deux ans le nombre des bêtes à cornes de race importées s'élevait à 12,000 et l'année dernière à 21,000. Cette importation contribuera à l'amélioration des races de bestiaux ainsi qu'au développement de nos ressources agricoles; elle devra en même temps stimuler le commerce nouvellement inauguré et si important de l'exportation des bêtes à cornes et des moutons. Ce commerce a pris des proportions presque énormes dans le cours des cinq dernières années. En 1878 il a été exporté du Canada 19,000 bêtes à cornes et 46,000 moutons. En 1883 ces chiffres se sont élevés à 56,000 bêtes à cornes et 114,000 moutons, tous de provenance canadienne. Cette industrie va contribuer grandement à augmenter la richesse agricole du pays; elle ouvre aux cultivateurs et à tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'agriculture un champ nouveau où ils pourront exercer leur esprit d'entreprise. Je puis dire, à ce propos, que les exportateurs de bétail canadien ont en Angleterre des avantages sur ceux de tous les autres pays. Les États-Unis sont placés sur ce qu'on appelle la liste cédulée, et les bêtes à cornes exportées de ce pays en Angleterre doivent être abattues aussitôt après leur débarquement, dans le port d'entrée même. Mais par le fait de la sage prévoyance du gouvernement actuel il a été conclu des arrangements spéciaux, en vertu desquels les bêtes à cornes venant du Canada sont exemptes de cette nécessité; on n'est pas obligé d'abattre ces animaux à leur arrivée, et l'on peut les mener ou les transporter librement par tout le pays et sur tous les marchés d'Angleterre, tout comme les animaux du pays même. Cela constitue un grand avantage pour l'exportateur canadien, un avantage

M. MACMASTER.

qui, évalué rigoureusement, équivaut à un denier ou deux par livre de viande.

Dans le cours de la dernière année, il est survenu un incident qui fait ressortir l'esprit patriotique et l'habileté du ministre des chemins de fer, non-seulement aux yeux de ses amis politiques, mais, j'en suis sûr, aux yeux de quiconque s'intéresse au progrès du Canada et sait apprécier les services des fonctionnaires, qui joignent la promptitude à l'efficacité dans l'accomplissement de leurs devoirs officiels. Dans une circonstance, trois navires chargés de bestiaux avaient été condamnés par les médecins vétérinaires anglais. Aussitôt, le haut commissaire, comprenant que notre commerce pouvait souffrir de la chose et que le Canada pouvait même, à cause de cela, être placé sur la liste des pays soumis aux conditions générales, se transporta sans retard au port en question, muni d'un ordre à l'effet de soumettre à un nouvel examen les cargaisons suspectées. La connaissance approfondie que l'honorable monsieur possède du corps de cet autre animal, de cet animal supérieur qu'on appelle l'homme, lui permit alors de contrôler *de visu* les agissements des médecins vétérinaires. Par une intervention énergique et immédiate, en étudiant lui-même la question, il réussit à faire faire un nouvel examen, qui prouva que les bestiaux canadiens avaient été injustement condamnés, et il fit révoquer une décision qui devait avoir des conséquences ruineuses pour les exportateurs de bêtes à cornes en général, pour les compagnies de transport, et enrayer le succès de cette grande industrie canadienne.

Je considère que l'honorable ministre des chemins de fer a droit à la reconnaissance de toute la population, sans distinction de partis, pour sa prompte intervention en cette circonstance et le succès dont elle a été couronnée.

Je ne veux pas ennuyer la Chambre par des longueurs, mais on me permettra de constater que le chiffre de recettes de l'année a dépassé celui des estimations, tandis que le chiffre des dépenses a été moindre. Il s'ensuit que le résultat des opérations du dernier exercice comporte un excédant de \$7,060,000; sans parler de la somme d'environ \$1,000,000 provenant de la vente des terres publiques du Nord-Ouest, qui porterait le surplus total à plus de \$8,000,000, c'est-à-dire au chiffre le plus élevé qu'on ait vu depuis l'établissement de la Confédération.

A présent, M. l'Orateur, une forte partie de cet excédant provient des importations, et à ce sujet je dirai qu'il y a eu peut-être excès d'importation. Il aurait mieux valu, peut-être, dans l'intérêt du pays, que nos importations n'eussent pas été aussi considérables. Mais c'est un mal qui disparaîtra avec le temps.

Quoi qu'il en soit, les forts excédants sont des embarras qu'on n'est guère porté à regretter, et si l'on considère les circonstances dont j'ai parlé, l'état prospère du trésor et de nos finances, on est en droit de féliciter le pays de la prospérité réelle dont il jouit, malgré la dernière récolte, qui n'a pas été aussi abondante que les précédentes, et malgré l'excès de commerce qui a eu lieu dans une certaine mesure durant l'année.

Quant aux projets de loi qui doivent être soumis aux Chambres, je puis dire d'abord, M. l'Orateur, que pour ce qui est du Nord-Ouest, l'expérience des dernières années a montré qu'il y a lieu de modifier la législation relativement à cette région, et c'est pourquoi un bill nous sera soumis à cet effet. Par suite du développement des industries manufacturières dans le pays, il est devenu nécessaire de passer des lois pour mieux assurer le bien-être des ouvriers et de leurs familles, non-seulement dans l'intérêt immédiat de ceux-ci, mais aussi dans l'intérêt général du pays.

Je suis sûr, aussi, que l'on accueillera avec faveur la mesure qui doit être présentée dans le but de rendre uniformes les lois relatives aux élections fédérales. Une mesure de ce genre, présentée durant la dernière session, fut remise